

## A.1.1 ACTION EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

10

# APPEL À PROJETS DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN AGRICULTURE



### NATURE ET OBJECTIFS DE L'AIDE

Accompagner les investissements réalisés sur une dizaine de sites pilotes agricoles en matière de valorisation des énergies renouvelables (bois, bio-masse, solaire, éolien...).

### BÉNÉFICIAIRES

Exploitations agricoles, associations, Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole.

### CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (qualitatifs et quantitatifs)

Cf Annexe

### TAUX D'INTERVENTION -CUMUL -MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

La participation du Département varie de 0 à 65 % en fonction de l'intérêt du projet au regard des critères annexés et des financements accordés par les autres financeurs publics. Les financements départementaux ne peuvent dépasser 30 000 € par projets. En tout état de cause, le cumul des financements publics sera plafonné à 65% dans le calcul de l'aide Départementale.

### PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- Attestation MSA du demandeur
- RIB
- Statut de l'exploitation
- Description du projet
- Impact du projet en terme de limitation des rejets de gaz à effet de serre
- Plan de financement
- Avis comptable sur la capacité de l'exploitation à supporter l'investissement
- Tableau comparatif du coût des investissements par rapport à un même investissement utilisant des ressources non renouvelables
- Description du dispositif de suivi technico-économique mis en place
- Description du dispositif de communication mis en place
- Projet de contrat d'approvisionnement
- Arrêté JA éventuel



## A.1.1 ACTION EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

10

### APPEL À PROJETS DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN AGRICULTURE

#### ANNEXE FICHE RÉPERTOIRE ÉNERGIES RENOUVELABLES EN AGRICULTURE :

##### CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE

Le premier critère permet de juger de la pertinence globale du projet au regard des objectifs du Département.

Les quatre suivants permettent de juger de la pertinence du projet en matière environnemental.

Les trois suivants permettent de juger de l'exemplarité du projet. En effet, en accompagnant des projets pilotes, le Département souhaite permettre l'acquisition de références pour des développements futurs éventuels. Ces références techniques et économiques doivent être largement diffusées afin d'aider d'autres exploitants dans leurs réflexions.

Enfin le dernier critère est propre à la majoration Jeune Agriculteur liée aux aides publiques aux investissements.

##### DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Aménagement,  
de l'Economie et de l'Habitat

##### DATE LIMITE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Le 15 juin de chaque année  
à 12h00

### A.1.1 ACTION EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

10

#### APPEL À PROJETS DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN AGRICULTURE

Critère	Nbr de points	Commentaire
<b>Nature du projet</b>	10	En quoi le projet répond à la thématique "usage des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles"
<b>Nature locale de la ressource</b>	5	Seront favorisés les projets permettant l'usage d'une ressource locale ceci afin de permettre la réduction des coûts économiques et environnementaux liés au transport. Intérêt de la ressource utilisée au regard des ressources disponibles au niveau local.
<b>Nature pérenne de la ressource</b>	5	Le demandeur devra faire la démonstration de la nature pérenne de son approvisionnement. Projet de contrat d'approvisionnement pour la biomasse notamment.
<b>Aménagement existant sur l'exploitation en termes d'économie d'énergie</b>	5	Avant d'envisager le recours à une ressource renouvelable, l'usage de l'énergie sur d'économie d'énergie l'exploitation doit être optimisé. Degré d'exigence à mettre en rapport avec l'importance de l'installation.
<b>Impact environnemental</b>	10	L'investissement réduit-il sensiblement les rejets de gaz à effet de serre ? Quel pourcentage d'énergie renouvelable représente l'investissement ?
<b>Reproductibilité du projet</b>	5	L'objectif de cette opération est d'avoir des sites de références pour un éventuel développement plus généralisé de ce type d'investissement à terme. Il faudra donc juger de la reproductibilité du projet a priori.
<b>Démarches mises en place en termes de suivi du fonctionnement du projet</b>	15	Le dispositif mis en place par le Département a aussi pour objectif d'acquérir les références nécessaires pour d'éventuels développements de la démarche à terme. Un suivi technico économique des sites pilotes est donc nécessaire pour atteindre l'ensemble des objectifs
<b>Démarches mises en place en termes de communication</b>	5	Ces projets pilotes doivent être une illustration des possibilités d'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur agricole. Ces sites doivent donc servir d'outil pour les actions de développement de la filière.
<b>Jeune Agriculteur</b>	5	